Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212201149-20260309-01202604CCAS-DE

Commune de Lanrelas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S. DE LANRELAS

SÉANCE DU 9 MARS 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7
Absent(s) : 2
Procuration(s) : 0
Abstentions 0
Exclus : 0

Date de convocation :
2 mars 2026

01/2026/04/00

OBJET :

OCTROI PRIMES NAISSANCE POUR ENFANTS NÉS EN 2025.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC, le 10 mars 2026 et publication ou notification le 10 mars 2026.

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à quatorze heures, le C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Yves ***LEMOINE***, Maire.

Etaient présents : **LEMOINE Y – MENARD D – PACE F – HARIVEL A -LEFEUVRE H- LEBAS J.C.-LECLERC M.**
Absente : **TROLLIET** M –
Absent excusé : **BOUESNARD** W.
Secrétaire de séance : **PACE** F.

==========

Le président rappelle à l'assemblée que tous les ans, il est octroyé une prime de naissance à chaque enfant né dans l'année et résidant sur la commune. Cette prime est fixée à **50 €**.

Pour l'année 2025, quatre naissances ont été recensées :

- Soline **VIVIER**, le 23 janvier 2025
- Melvin **BELLANGER**, le 16 février 2025
- Hélyona **AMICE**, le 28 avril 2025
- Alba **LEGOFF**, le 13 août 2025
- Jade **TYRANOWICK**, le 19 septembre 2025
- Enaël **LEMOINE**, le 3 décembre 2025

Le C.C.A.S., l'exposé du président entendu, et après en avoir délibéré :

☒ **VALIDE** l'octroi d'une prime de naissance de **50 €** pour chaque enfant né en 2025 et résidant sur la commune dont la liste figure dans la présentation de cette présente délibération.

☒ **DEMANDE** que cette dépense soit inscrite dans le budget rubrique fonctionnement.

☒ **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

La Secrétaire de séance
Françoise ***PACE***

Le Président
Yves ***LEMOINE***

MAIRIE DE LANRELAS (Côtes-d'Armor)